



Toolbox Achats Responsables Suisse

Planification, aménagement et entretien d'espaces verts

Recommandations et critères pour les marchés publics

Mentions légales

Mandant: Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Economie et Innovation, Service spécialisé des marchés publics écologiques, CH-3003 Berne

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Mandataires: Pusch – L'environnement en pratique, Abeco Sàrl

Auteurs: Sonja Plüss, Eva Hirsiger

Accompagnement OFEV: Katharina Meyer, Salome Schori

Groupe de suivi: Valérie Bronchi, OCDC, État de Vaud; Jean-Blaise Trivelli, DDC, État de Genève

Remarque: Le présent Toolbox Achats Responsables Suisse a été réalisé sur mandat de l'OFEV. Seul le mandataire porte la responsabilité de son contenu. Ce Toolbox provient d'une mise en commun et mise à jour de la Boussole de la durabilité et du Guide des achats professionnels responsables.

Zurich 2023

Table des matières

1.0 En bref	4
2.0 De bonnes raisons pour planifier, aménager et entretenir durablement les espaces verts	6
3.0 Aspects environnementaux, sociaux et sanitaires	7
3.1 Aspects environnementaux	7
3.2 Aspects sanitaires	8
3.3 Aspects sociaux	8
Digression 1: gestion différenciée des espaces verts	9
Digression 2: approches d'aménagement d'espaces verts	10
4.0 Considérations avant l'achat	12
4.1 Respecter les conditions-cadres politiques et légales	12
4.2 Clarifier les besoins	13
4.3 Analyse du marché	14
4.4 Coûts et infrastructures	15
4.5 Promouvoir l'économie circulaire	15
4.6 Possibilités d'action pour les actrices et les acteurs	16
5.0 Recommandations pour les achats responsables	18
5.1 Recommandations générales (attribution directe et appel d'offres)	18
5.2 Recommandations pour l'attribution directe	20
5.3 Recommandations pour l'appel d'offres: aspects de durabilité	21

1.0 En bref

Cette fiche concerne l'achat de semences, de plantes, de terreaux, de systèmes d'arrosage ainsi que de produits phytosanitaires et d'engrais. Elle donne en outre des recommandations pour l'attribution de marchés de planification, d'aménagement et d'entretien des espaces verts publics. Ces services peuvent être réalisés par le secteur public lui-même ou être confiés à une entreprise externe. Les recommandations sont pertinentes dans les deux cas.

Dans cette fiche, la notion d'espaces verts publics est comprise dans son sens le plus large, à savoir des espaces fermés (p. ex. parcs, jardins, centres sportifs, piscines publiques en plein air, pelouses et prairies, vergers et cimetières) et des espaces ouverts (p. ex. espaces verts le long des routes, talus ou berges de ruisseaux). Cette fiche n'effectue aucune recommandation quant à l'achat et l'utilisation de matériel de jardinage et de sylviculture ni à l'entretien des zones forestières et agricoles. Les [recommandations pour l'achat de pierres naturelles](#) font l'objet d'une fiche séparée.

L'imperméabilisation des zones d'habitation¹ favorise la perte de biodiversité et les risques de chaleur et d'inondation déjà accrus par le changement climatique. Ces éléments affectent à leur tour la santé et la qualité de vie de la population. L'utilisation de plantes invasives (néophytes envahissantes), de terreaux contenant de la tourbe ou d'engrais et de produits phytosanitaires contenant des substances nocives entraîne d'autres problèmes environnementaux, sociaux et sanitaires.

L'achat durable de produits et de services liés aux espaces verts publics contribue à la qualité de vie, à la biodiversité et à l'adaptation au climat dans les zones d'habitation.² Le respect des critères de durabilité est aussi bien nécessaire pour la planification que pour l'aménagement et l'entretien: seule une planification durable permet d'aménager et d'entretenir les espaces verts de manière optimale en fonction des besoins de la nature et de la population. Pour augmenter le bénéfice et l'acceptation des espaces verts publics, une approche participative et l'implication de la population sont essentielles.

La présente fiche s'adresse aux communes en tant que groupe cible direct, mais elle inclut également les acheteuses et acheteurs de la Confédération, des cantons, des villes, des entreprises publiques et privées et d'autres institutions de droit public.

Vous trouverez d'autres informations générales sur les achats responsables dans les documents «[Contexte, cadre légal et méthodologie \(Toolbox partie A\)](#)» et «[Outils et méthodes pour évaluer l'impact des fournisseurs et des produits \(Toolbox partie B\)](#)».

Principales recommandations avant et pendant l'achat ou avant et pendant l'attribution du mandat:

- Si la définition ou la complexité des tâches le nécessite, faire appel à des spécialistes de l'aménagement du paysage, de l'écologie/biodiversité et de l'entretien des espaces verts pour les achats, la planification et la mise en œuvre.
- Prendre en compte l'aménagement et l'entretien dès la planification des réaménagements ou des nouveaux projets de construction, afin de garantir à long terme la qualité des espaces verts planifiés de manière naturelle.
- Tenir compte du coût total de la planification, de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts (ne pas tenir compte uniquement du coût de l'aménagement).
- Adopter une approche participative et impliquer la population dans la planification des espaces verts.
- Viser une gestion différenciée des espaces verts: adapter les espaces verts aux conditions environnementales du site et aux besoins d'utilisation de la population (rencontre, détente, sport, etc.).

¹ En Suisse, 60% des surfaces dans les zones d'habitation sont imperméabilisées. OFEV, 2017, «Biodiversité en Suisse: état et évolution. Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité. État: 2016», Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n° 1630: 60 p.

² https://www.vssg.ch/public/upload/assets/121/WN-OeG_Broschuere_kurz_D_2010.pdf, p. 22 (en allemand)

- Choisir des prestataires de services disposant d'une expérience ou d'une formation avérée en matière d'aménagement et d'entretien proches de l'état naturel.
- Concevoir des habitats diversifiés et adaptés au climat en ayant recours à des végétaux adaptés à l'emplacement et à des matériaux naturels et en imperméabilisant les sols le moins possible.
- Choisir des végétaux et des terreaux sans tourbe et, s'ils existent, des produits certifiés par des labels de durabilité.
- Choisir si possible des végétaux indigènes, et avec faibles besoin en arrosage.
- Entretenir les espaces verts avec ménagement (p. ex. renoncer aux produits phytosanitaires et aux engrais de synthèse, utiliser des systèmes d'arrosage économes en eau, lutter contre les adventices sans herbicide).

2.0 De bonnes raisons pour planifier, aménager et entretenir durablement les espaces verts

Le secteur public bénéficie de divers avantages lors de l'achat de produits et de services de jardinage respectueux de l'environnement:

- Un lotissement bien structuré et verdoyant, avec des sites de petite taille et diversifiés, offre de nombreux habitats pour la flore et la faune tout en favorisant la biodiversité.
- L'aménagement d'espaces verts proches de l'état naturel et notamment la minimisation des surfaces imperméabilisées améliorent la résilience des zones d'habitation en cas de sécheresse, de chaleur³ ou de fortes précipitations⁴ et aident ainsi le climat local à se réguler.
- Les espaces verts proches de l'état naturel favorisent la qualité de vie de l'espace urbain en améliorant le climat urbain, la qualité de l'air et le bien-être général et en encourageant les activités en lien avec la nature et l'activité physique.
- Le secteur public favorise l'égalité sociale grâce à des espaces verts publics proches de l'état naturel et facilement accessibles. En effet, les couches de population à faible revenu, en particulier, ont rarement accès dans leur environnement direct à des espaces verts de valeur et à leurs effets positifs.
- À long terme, le secteur public peut économiser des coûts d'entretien grâce à des espaces libres aménagés de manière naturelle (moins d'entretien, besoin réduit en arrosage et en protection des plantes, matériaux plus durables et résilience face à l'évolution des conditions climatiques).
- Le secteur public contribue concrètement à la réalisation de stratégies et d'objectifs politiques supérieurs tels que la stratégie et le plan d'action en faveur de la biodiversité, la stratégie climatique, le concept d'abandon de la tourbe, la stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes ou les objectifs de développement durable de l'ONU (objectif n° 15: Vie terrestre).
- Le secteur public joue un rôle de modèle vis-à-vis des particuliers et des entreprises. Les espaces verts publics proches de l'état naturel sont une source d'inspiration pour l'aménagement de jardins privés et de sites d'entreprises.

³ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/quand-la-ville-surchauffe.html>

⁴ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/eau-de-pluie-dans-l-espace-urbain.html>

3.0 Aspects environnementaux, sociaux et sanitaires

3.1 Aspects environnementaux

En matière d'espaces verts publics, les problèmes écologiques suivants peuvent survenir:

Biodiversité

- Un manque de mise en réseau entre les espaces verts entrave la propagation des espèces.
- L'utilisation de plantes invasives (néophytes envahissantes) ou l'absence de lutte contre celles-ci risque de les propager et d'évincer les végétaux et les animaux indigènes.

Climat et énergie

- Le manque de végétation dans les zones d'habitation couplé à l'imperméabilisation des sols augmente le risque d'inondation et le risque de réchauffement et de sécheresse lors d'événements météorologiques extrêmes, dont l'occurrence est de plus en plus fréquente.⁵
- Le sol peut jouer le rôle de réservoir de CO₂ lorsque la matière végétale est transformée en humus. Les prairies sont particulièrement efficaces à cet égard. Une forte imperméabilisation empêche le stockage des gaz à effet de serre de l'air dans le sol.
- La tourbe est un composant courant des terreaux. L'exploitation de la tourbe entraîne la destruction de précieuses tourbières et zones humides. Les tourbières ont beau ne couvrir que 3% de la surface du globe, elles stockent plus d'un tiers du carbone accumulé dans les sols. L'extraction de la tourbe libère des gaz à effet de serre (CO₂ et protoxyde d'azote) qui contribuent au réchauffement climatique.⁶
- Les espaces verts nécessitant un entretien intensif, tels que les fleurs à floraison alternée, entraînent une consommation importante de ressources en raison de l'utilisation accrue d'outils et du remplacement fréquent des végétaux.

Sol et eau

- Les produits phytosanitaires de synthèse polluent l'eau et le sol. L'utilisation inappropriée d'engrais pour entretenir les espaces verts entraîne en outre l'eutrophisation⁷ des cours d'eau.
- La multiplication des périodes de sécheresse accroît les besoins en arrosage des espaces verts et entraîne une consommation d'eau élevée. Bien que les besoins en arrosage soient particulièrement élevés pour les espaces verts nécessitant un entretien intensif, tels que les fleurs à floraison alternée ou les pelouses, ils augmentent également pour l'entretien des haies et des arbres.⁸

⁵ Le [concept de ville éponge](#) permet de lutter contre ces conséquences. Telle une éponge, la ville de demain doit stocker autant d'eau de pluie que possible pendant les fortes précipitations, pour la restituer ensuite lentement.

⁶ Plus d'informations dans le [dossier sur la tourbe](#) de l'OFEV (2023).

⁷ L'eutrophisation est l'augmentation de la teneur en nutriments des eaux par des nutriments dissous, en particulier l'azote et le phosphore, avec de graves conséquences pour l'écologie. Un phénomène typique de l'eutrophisation est la prolifération excessive d'algues.

⁸ Voir note de bas de page 5.

3.2 Aspects sanitaires

En matière d'espaces verts publics, les problèmes sanitaires suivants peuvent survenir:

- Le réchauffement urbain, la pollution sonore et la mauvaise qualité de l'air, renforcés par le manque d'espaces verts, ont un impact négatif sur la santé de la population.
- Les espaces verts proches de l'état naturel des zones d'habitation favorisent des aspects fondamentaux de la santé et du bien-être tels que les interactions sociales, la réduction du stress et l'activité physique. Le manque d'espaces verts contribue à la détérioration de la santé physique et mentale.
- Les produits phytosanitaires de synthèse et les huiles lubrifiantes non biodégradables utilisés dans la culture des plantes et l'entretien des espaces verts contiennent des polluants toxiques et cancérigènes. Les polluants mettent en danger la santé du personnel horticole ainsi que celle des visiteuses et visiteurs des espaces verts, en particulier celle des enfants qui y jouent.
- Les plantes sauvages et de jardin qui sont toxiques peuvent provoquer de graves intoxications et irritations cutanées. Elles sont particulièrement dangereuses sur les aires de jeux pour enfants.⁹

3.3 Aspects sociaux

En matière d'espaces verts publics, les problèmes sociaux suivants peuvent survenir:

- La tourbe est souvent remplacée par des produits à base de coco dans les terreaux¹⁰. La production de coco est souvent associée au travail des enfants, à la détérioration de l'accès à l'eau potable et à la mise en danger de la sécurité alimentaire pour la population locale.
- En règle générale, les couches de population à faible revenu ont moins accès aux espaces verts dans leur environnement résidentiel et peuvent donc moins profiter de leurs effets positifs. Le manque d'espaces verts publics dans les zones à faibles revenus renforce donc les inégalités sociales.

⁹ Tox Info tient une liste des plantes sauvages et de jardin toxiques à éviter: <https://www.toxinfo.ch/cus-tomer/files/929/Giftige-Garten--und-Wildpflanzen-2020-d.pdf>

¹⁰ en allemand uniquement https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/wirtschaft-konsum/externe-studien-berichte/erweiterung-studie-torf-und-torfersatzprodukte-im-vergleich.pdf.download.pdf/Stucki_et_al_2019_Erweiterung_Torfersatzprodukte_im_Vergleich_v3_0.pdf

Digression 1: gestion différenciée des espaces verts

Une gestion différenciée des espaces verts adapte l'aménagement et l'entretien au type de surface, aux besoins écologiques et sociaux et aux caractéristiques du paysage. L'objectif est ici de concilier le développement de la biodiversité et les besoins d'utilisation de la population, d'optimiser le temps consacré à l'entretien et de réduire l'utilisation de ressources matérielles et financières.

Un aménagement différencié des espaces verts implique de choisir des éléments d'espaces verts qui remplissent les fonctions souhaitées et qui sont utiles pour le site. Selon leur type, les espaces verts remplissent des fonctions écologiques, récréatives ou didactiques, ainsi que des fonctions identitaires à des degrés divers. Les prairies fleuries ont, par exemple, une fonction écologique importante, mais ne sont toutefois pas appropriées partout où l'on pratique un sport de manière intensive. Le tableau 1 donne une estimation de la priorité accordée aux différentes fonctions selon le type d'espace vert. Le tableau ne tient pas compte de la fonction esthétique, car celle-ci est subjective.

Tableau 1. Types d'espaces verts et leurs fonctions¹¹

Éléments	Fonction écologique	Fonction récréative ou didactique	Fonction identitaire
Pelouse	•	•••	•
Pelouse fleurie	••	••	••
Prairie fleurie	•••	••	•••
Surfaces rudérales (friches)	•••	•	••
Arbres et arbustes indigènes	•••	••	•••
Arbres et arbustes néophytes ¹²	•	••	•
Haies avec espèces indigènes	•••	••	•••
Haies avec espèces néophytes ¹³	•	••	•
Étangs	•••	•••	•••
Bassins d'eau	••	•	•

L'aménagement différencié d'espaces verts est suivi d'un entretien différencié, qui peut se résumer ainsi: «Entretien autant que nécessaire, mais aussi peu que possible». L'entretien doit également être adapté aux fonctions des espaces verts. Une pelouse dans un parc très fréquenté, utilisée pour le sport et les pique-niques, doit être tondu régulièrement. À l'inverse, une bande de fleurs sauvages en bord de route, dont la fonction est essentiellement écologique, ne nécessite qu'une ou deux fauches par an.

La gestion différenciée des espaces verts est encouragée en orientant également les achats vers les besoins et les possibilités. Dans ce cadre, les critères d'achats sont repensés pour chaque commande et achat et adaptés aux types d'espaces verts qui doivent être entretenus ou créés.

¹¹ Légende: • priorité faible, •• priorité moyenne, ••• priorité haute

¹² Les espèces invasives doivent être exclues dans tous les cas.

¹³ Voir ci-dessus.

Digression 2: approches d'aménagement d'espaces verts

Trois approches permettent aux responsables de promouvoir systématiquement le maintien ou le développement de la biodiversité lors de l'achat de prestations d'aménagement et d'entretien d'espaces verts. Ces approches complètent les dispositifs prévus au niveau national ou cantonal dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement paysager, de la biodiversité, etc.

Approche 1: corridors écologiques et mise en réseau de la flore et de la faune

Un mur, une clôture grillagée, une route ou de simples allées en dalles peuvent constituer des obstacles infranchissables pour certains animaux en fonction de leur taille et de leur vitesse de déplacement. Les végétaux aussi sont régulièrement confrontés à des barrières érigées par l'être humain. Le morcellement des espaces verts isole les habitats des animaux et des plantes et accélère leur extinction. Les éléments suivants permettent d'atténuer ces effets indésirables et de créer des corridors écologiques dans les zones d'habitation:

- haies composées principalement de plantes indigènes
- prairies fleuries avec différentes espèces de fleurs sauvages indigènes¹⁴
- tas de bois, de pierres et de feuilles pour les petits animaux
- nichoirs pour insectes, oiseaux et chauves-souris
- plans d'eau et cours d'eau intégrés aux espaces verts, avec des rives peu profondes pour garantir l'accès aux animaux
- chemins de terre ou sentiers herbeux
- murs en pierres sèches plutôt que clôtures et murs lisses
- espaces verts non fauchés tels que les talus
- espaces pour la végétation et possibilités de passage sous les clôtures et maillage large
- surfaces végétalisées et perméables à l'eau plutôt que surfaces asphaltées
- toitures et façades végétalisées
- arbres fruitiers à haute tige et arbres indigènes et/ou adaptés au climat

Les différentes mesures sont plus efficaces lorsqu'elles sont ancrées dans des plans globaux, si possible à l'échelle de la commune. Les corridors écologiques et les mises en réseau doivent être commandés par la commune sur la base de concepts correspondants, être approuvés, garantis juridiquement dans le plan d'affectation, planifiés puis mis en œuvre.

Approche 2: conservation des habitats des oiseaux nicheurs

En 2021, en Suisse, environ 40% des oiseaux qui nichent régulièrement se trouvaient sur la Liste rouge des espèces fortement menacées¹⁵. 20% supplémentaires des espèces évaluées sont potentiellement menacées et pourraient figurer sur la Liste rouge. Les oiseaux nicheurs trouvent principalement leur habitat dans les forêts, les zones humides et les cours d'eau, mais aussi dans les terres cultivées. Onze espèces vivent dans les zones d'habitation, dont deux figurent sur la Liste rouge. Les communes peuvent faire appel à des spécialistes afin de trouver des solutions appropriées pour la conservation des habitats naturels des oiseaux nicheurs. La promotion des habitats des oiseaux nicheurs a également un effet positif sur les espèces migratrices.

¹⁴ Le projet «[Voisinages fleuris!](#)» de Pusch offre un soutien à cet égard.

¹⁵ OFEV, 2021, Liste rouge des oiseaux nicheurs, https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/bio-diversitaet/uv-umwelt-vollzug/rote-liste-brutvoegel.pdf.download.pdf/liste_rouge_des_oiseaux_nicheurs.pdf

Approche 3: intégration d'éléments aquatiques et lutte contre l'imperméabilisation des sols

Le concept de la ville éponge représente les zones d'habitation de demain. Celles-ci stockent autant d'eau de pluie que possible pendant les fortes précipitations, pour la restituer ensuite lentement. L'intégration d'éléments aquatiques dans la planification des espaces verts ainsi que la prévention de l'imperméabilisation des sols font partie de la ville éponge. Des bassins de récupération des eaux de pluie peuvent être aménagés dans les espaces verts. Ces bassins servent de compensation pour les surfaces imperméables qui empêchent l'eau de s'infiltrer dans le sol, de filtre pour les eaux usées provenant de surfaces polluées (parkings, routes) ou de stockage temporaire lors d'averses orageuses. Il existe différents types de bassins de rétention, dont des bassins ouverts qui peuvent être aménagés en plans d'eau. La taille de ces bassins peut aller de simples fossés à des étangs ou des lacs artificiels.

Une autre possibilité de réduire l'impact de certaines mesures d'urbanisme sur le régime des eaux, par exemple lors de la construction de parkings, est de choisir des dalles alvéolées, où l'eau peut s'infiltrer dans le sol à travers la surface herbeuse située à l'intérieur de chaque alvéole. Une autre possibilité consiste à végétaliser les toits, qui jouent un rôle de tampon en cas de fortes précipitations.

4.0 Considérations avant l'achat

Dans un projet d'espace vert, les achats interviennent à différents niveaux du processus. Le site Internet [fokus-n](#) de la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) permet de s'orienter à travers ces différentes étapes – de la planification à la réalisation, à l'exploitation et à la démolition en fin de vie d'espaces verts proches de l'état naturel (en allemand uniquement). Les achats liés aux espaces verts comprennent l'attribution du mandat aux entreprises d'horticulture et d'aménagement paysager et aux entreprises de production de plantes, ainsi que l'achat de divers produits horticoles tels que plantes, terreaux et systèmes d'arrosage.

La réussite du projet tient notamment au fait que la commune réfléchisse aux objectifs le plus tôt possible dans le processus de développement des espaces verts, avant même les premiers achats, et qu'elle en détermine la faisabilité: existe-t-il dans la commune des concepts et des décisions pour les espaces verts publics? Quels sont les besoins de la population en ce qui concerne l'espace correspondant, en l'occurrence quelles fonctions l'espace vert doit-il remplir? Comment aménager un espace vert en préservant les ressources et en l'adaptant au site? Dans ce contexte, il est important que l'entretien soit ancré dès le départ dans des concepts (qui entretient l'espace vert et avec quel régime d'entretien).



Figure 1: Étapes à considérer avant l'achat

4.1 Respecter les conditions-cadres politiques et légales

Avant de procéder à l'achat, vérifiez les conditions-cadres politiques et légales pour la planification, l'aménagement et l'entretien des espaces verts:

- Votre administration dispose-t-elle de concepts, de directives ou d'instructions concernant les espaces verts ou la biodiversité, la protection de la nature ou la promotion de la qualité de vie (p. ex. concept d'espace libre, plans directeurs, concept de biodiversité)?
- Existe-t-il une décision politique visant à promouvoir les espaces verts, la biodiversité et/ou l'adaptation au climat?
- Existe-t-il des programmes de soutien dans le domaine de la biodiversité, du climat ou de la qualité de vie qui peuvent aider la commune à mettre en place des espaces verts proches de l'état naturel?
- La commune vise-t-elle des certifications par Villeverte (ensemble de la commune) ou par Nature & Économie (écoles)?
- La commune s'associe-t-elle à la déclaration d'engagement pour une gestion durable des espaces verts?
- La commune s'efforce-t-elle de respecter la Charte des Jardins?

Certification Villeverte pour les communes

Villeverte Suisse distingue les lieux d'habitation qui s'engagent tout particulièrement dans l'aménagement et l'entretien de leurs espaces verts. Le vaste [catalogue de mesures](#) fournit aux responsables des espaces verts publics des instructions d'action concrètes en vue de développer, de planifier et d'entretenir de manière durable les espaces verts de la commune, ainsi que de produire et d'acheter de manière écologique. Le label existe en trois niveaux: Bronze, Argent et Or, en fonction du nombre de points obtenus par la mise en œuvre des mesures. Grâce à des outils et des conseils fournis pendant le processus de certification, Villeverte Suisse aide les communes à aborder l'aménagement et l'entretien de leurs espaces verts de manière globale et structurée.

Certification Nature & Économie pour les écoles

La Fondation Nature & Économie récompense des sites et des aménagements environnementaux exemplaires dans différentes catégories, dont les écoles. De manière générale: au moins 30% de la surface environnante doit être aménagée de manière proche de l'état naturel. Le certificat est une reconnaissance de l'engagement des écoles dans la promotion de la biodiversité sur leur propre site.

4.2 Clarifier les besoins

Tableau 1: Questions pouvant aider à clarifier les besoins.

Question	Mesures possibles
Où existe-t-il un potentiel particulier d'aménagement des espaces verts en faveur de la promotion de la biodiversité et de l'adaptation au climat?	<ul style="list-style-type: none">- Thématiser les espaces verts dès l'aménagement du territoire en veillant à leur mise en réseau et à la création de corridors écologiques.- Aménager des espaces verts ciblés pour l'adaptation au climat dans les zones présentant un risque particulier de chaleur et d'inondation (mise à nu, ombrage, végétalisation des toits).¹⁶- Identifier les façades et les toits des bâtiments publics qui se prêtent à la végétalisation et mettre celle-ci en œuvre.¹⁷- Limiter le gazon aux terrains de sport et aux zones de loisirs à usage intensif.- Transformer les surfaces peu utilisées par la population en surfaces de biodiversité.- Limiter les bordures de fleurs à floraison alternée à quelques endroits stratégiques ayant une fonction représentative et esthétique élevée.- Choisir des plantes indigènes et adaptées au site.

¹⁶ Pour des informations approfondies sur l'aménagement d'espaces verts pour l'adaptation au climat dans les espaces urbains, voir: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/eau-de-pluie-dans-l-espace-urbain.html>; et <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/quand-la-ville-surchauffe.html>.

¹⁷ La végétalisation des bâtiments n'est pas abordée plus en détail dans cette fiche, mais elle constitue un outil important pour la végétalisation de zones d'habitation. L'[Association Suisse des Spécialistes du Verdissement des Édifices](#) élabore des outils et des normes de qualité pour la végétalisation des bâtiments. Eco-bau donne d'autres directives utiles dans ses fiches techniques pour une construction écologique et saine (p. ex. ecoCFC 224 sur la végétalisation extensive des toits; ecoCFC 215 et ecoCFC 421 sur les systèmes de végétalisation des façades): https://www.ecobau.ch/resources/uploads/eco-bkp/eco-BKP_2021/ecoCFC_2021_sans_Annex.pdf (en allemand).

Quels sont les besoins de la population à l'égard de l'espace concerné?	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une approche participative afin d'adapter les espaces verts aux besoins d'utilisation de la population (p. ex. détente, sport, lieu de rencontre social) et d'augmenter l'acceptation des espaces verts proches de l'état naturel. Une approche participative vise à impliquer la population dans certains processus de conception, de décision et de mise en œuvre. - Mettre les espaces publics à la disposition de la population sous forme de jardins partagés. Exiger à cette occasion le respect de la Charte des Jardins ou d'un autre règlement sur les jardins, afin de garantir la qualité écologique de ces derniers.¹⁸
Quelles espèces indigènes menacées la commune souhaite-t-elle particulièrement promouvoir?	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des habitats avec des niches pour des espèces sélectionnées qui font l'objet d'une attention particulière (p. ex. oiseaux nicheurs).
Où existe-t-il un potentiel particulier d'aménagement des espaces verts pour l'éducation à l'environnement?	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les espaces verts proches de l'état naturel de moyens pédagogiques (p. ex. panneaux d'information, application Naturpfade (en allemand) pour sensibiliser la population aux thèmes de la nature.
Existe-t-il actuellement dans la commune des occasions de protéger et de valoriser le patrimoine d'espaces verts (modifications faciles d'accès ayant un impact important, projets de construction)?	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la planification des espaces verts dès le début des projets de construction (nouvelles constructions ou réaménagements). - Avant de réaménager une surface, dresser un inventaire (p. ex. des arbres) et, si possible, en tenir compte dans la nouvelle planification. - Examiner où des modifications simples du régime d'entretien (p. ex. fauchage moins fréquent) peuvent valoriser durablement les espaces verts existants (voir "Bewirtschaftung" / «Exploitation», sur fokus-n, en allemand uniquement).

4.3 Analyse du marché

L'analyse du marché vous permet de déterminer l'offre actuelle sur le marché et de définir les critères appropriés. Vous pouvez ainsi vérifier vos exigences et vous assurer de recevoir suffisamment d'offres.

Les sites Internet suivants peuvent vous aider à analyser l'offre des prestataires de services de jardinage:

- Bureaux d'architectes paysagistes dans le [répertoire de la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes \(FSAP\)](#).
- Recherche régionale [de prestataires de services de jardinage via Jardin Suisse](#).
- [Liste des entreprises spécialisées en jardinage naturel certifiées bio par Bio Suisse via Bioterra](#) (en allemand)
- [Liste des prestataires de services de végétalisation des bâtiments de l'Association Suisse des Spécialistes du Verdissement des Édifices](#)
- [Liste d'entreprises de compostage/conseillères et conseillers en compostage du Kompost Forum Schweiz](#)

Les sites Internet suivants peuvent vous aider à analyser l'offre de produits horticoles:

- [«Carte de la diversité»](#): carte des soumissionnaires de variétés ProSpecieRara
- [Fournisseurs de semences régionales pour prairies de Regio Flora](#)
- [Recherche d'entreprises avec des plantes Floretia](#) (dans la recherche de jardinières et de jardiniers, sélectionner le filtre «Entreprises avec des plantes Floretia»; les plantes Floretia sont indigènes en Suisse)

¹⁸ Les «plantages» de la ville de Lausanne et le règlement qui les régit servent d'exemple:
<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/plantages-lausannois.html>

- Liste des entreprises certifiées par Bio Suisse, filtre «Arboriculture et petits fruits» ou «Plantes ornementales» de Bio Actualités
- Liste de labels pour les produits horticoles sur labelinfo.ch (p. ex. Bourgeon Bio, ProSpecieRara, Écolabel européen)

4.4 Coûts et infrastructures

- Lorsque vous réfléchissez à la rentabilité, tenez toujours compte des coûts totaux¹⁹, y compris les coûts de planification, de réalisation, d'entretien et de réaménagement en fin de vie. Les projets d'espaces verts proches de l'état naturel peuvent engendrer des coûts supplémentaires par rapport aux projets conventionnels, surtout en ce qui concerne le recours à l'expertise technique nécessaire et les achats de matériaux durables (y compris les semences et les plants). Si l'on tient compte de l'entretien à long terme, plus économe en ressources, et de la phase de réaménagement en fin de vie de l'espace libre dans l'analyse des coûts, les coûts du cycle de vie d'un espace vert proche de l'état naturel peuvent toutefois être moins élevés. Les coûts d'exploitation et d'entretien à long terme de différents profils ou types de végétation peuvent être calculés sur la base de la planification, par exemple avec GreenCycle® light (en allemand).
- Intégrez très tôt des critères pour des espaces verts proches de l'état naturel et adaptés au climat dans les projets communaux en cours ou planifiés. Pour cela, faites appel à des spécialistes de l'aménagement du paysage, de la biodiversité/de l'écologie et de l'entretien des espaces verts. Cela permet d'exploiter les synergies et d'éviter un surcroît de travail ultérieur entraînant des coûts supplémentaires. Si des coûts supplémentaires sont tout de même générés, ils sont compensés par des effets positifs (adaptation au climat, qualité de vie) qui peuvent généralement justifier ces coûts supplémentaires.²⁰
- Examinez et utilisez les offres de soutien financier et technique existantes et les incitations pour la promotion de la biodiversité.²¹

4.5 Promouvoir l'économie circulaire

L'économie circulaire («Circular Economy») est un modèle de production et de consommation dans lequel les matériaux et produits existants sont partagés, loués, réutilisés, réparés, remis à neuf et recyclés aussi longtemps que possible. De cette manière, le cycle de vie des produits est prolongé. Cette approche holistique considère l'ensemble du cycle d'un produit: de l'extraction des matières premières à la conception, la production et la distribution d'un produit, en passant par sa phase d'utilisation la plus longue possible et son recyclage.

Mesures possibles permettant de promouvoir l'économie circulaire au niveau des espaces verts publics:

- Planifier et entretenir les espaces verts de manière à ce que les cycles naturels (p. ex. cycle de l'eau, cycle des éléments nutritifs) soient bouclés. Cela implique d'aménager le terrain et de placer les bons végétaux au bon endroit pour une rétention d'eau optimale. Des pratiques telles que le paillage et le compostage, ainsi que des semis et des plantations variés, favorisent l'équilibre de la teneur en nutriments du sol.
- Utiliser des matériaux locaux, naturels et si possible certifiés (p. ex. des terreaux locaux sans tourbe et du bois ou des pierres naturelles²² pour les structures). Renoncer si possible au béton.
- Réutiliser localement les déblais et autres matériaux (p. ex. revêtements de sol).
- Privilégier les arrosages avec de l'eau de pluie récupérée.
- Recycler les déchets verts. Mettre en place des installations de compostage pour obtenir une terre de jardin locale et riche en nutriments.

¹⁹ Également appelé «coût total de possession» ou Total Cost of Ownership (TCO)

²⁰ <https://fokus-n.ch/fachthemen/kosten-nutzen>

²¹ Par exemple, le projet «Voisinnages fleuris!» de Pusch

²² Pour plus d'informations sur les achats durables de pierres, voir la fiche Toolbox «Pierres naturelles»

- Pour les emballages et les récipients, privilégier les matériaux réutilisables, compostables ou recyclables.

4.6 Possibilités d'action pour les actrices et les acteurs

Outre les acheteuses et acheteurs de prestations horticoles, d'autres actrices et acteurs peuvent contribuer à l'aménagement d'espaces verts publics proches de l'état naturel et respectueux du climat. En échangeant avec les groupes d'actrices et d'acteurs concernés et en les accompagnant, les services d'achats peuvent exercer une certaine influence. Le tableau 3 présente les mesures qui peuvent être mises en œuvre en dehors du champ d'action direct du service d'achats.

Tableau 2: Groupes d'actrices et d'acteurs pouvant mettre en œuvre des mesures de développement durable.

Groupe d'actrices et d'acteurs Quelles mesures peuvent être prises, en plus des achats à proprement parler, pour promouvoir les espaces verts dans les zones d'habitation?

Planificatrices et planificateurs d'espace	<p>Clarifier les besoins d'utilisation de la population en matière d'espaces libres à différents emplacements.</p> <p>Déterminer la nécessité d'espaces verts pour l'adaptation au climat ou la promotion de la biodiversité à différents endroits (p. ex. pour réduire le réchauffement urbain ou le risque d'inondation).</p> <p>Assurer la dimension et la qualité des espaces verts par le biais d'instruments d'aménagement du territoire (plans directeurs, plans d'affectation, concepts de mise en réseau, etc.) en définissant des pourcentages minimaux de surfaces vertes ou en imposant des obligations en matière de plantation proche de l'état naturel.</p>
Membres de la commission des constructions	<p>Adapter la législation communale en matière de construction (ordonnance sur la construction ou règlement de construction), par exemple en définissant un pourcentage d'espaces verts à déterminer, en obligeant à planter les surfaces inutilisées, en obligeant à utiliser des espèces indigènes et adaptées au changement climatique.</p> <p>Formuler des exigences écologiques minimales pour les modifications de construction et les nouvelles constructions à l'aide du coefficient de biotope par surface (CBS)²³.</p>
Responsables des espaces verts/de projets	<p>Définir des objectifs de qualité pour les espaces libres et les profils d'entretien et vérifier et piloter systématiquement leur réalisation, par exemple à l'aide de <u>l'indice de qualité de l'USSP</u>.</p> <p>Signer la <u>déclaration d'engagement de la Confédération suisse pour une gestion durable des espaces verts</u> et soutenir, entre autres, l'abandon de la tourbe.</p> <p>Poser des exigences accrues en matière de qualité écologique des espaces verts dans le cadre des contrats de droit de superficie, des contrats de vente et des plans d'affectation spéciaux.</p> <p>Encourager la collaboration interdisciplinaire en impliquant différentes actrices et différents acteurs des domaines de l'aménagement du paysage, de l'horticulture, de l'entretien des espaces verts, de la voirie, des sciences naturelles, des sciences de l'ingénierie et des sciences sociales dans le processus de conception des appels d'offres.</p> <p>Lors de l'aménagement d'espaces verts, exiger des concepts dotés d'objectifs de promotion de la biodiversité et des espèces ainsi que d'adaptation au climat.</p> <p>Encourager la collaboration intercommunale, par exemple l'établissement commun d'inventaires, le concept régional d'espaces libres et les projets de mise en réseau visant à exploiter les synergies et garantir la qualité des espaces verts à l'échelle intercommunale.</p> <p>Impliquer la population dans la conception et la mise en œuvre afin de tenir compte de ses besoins d'utilisation et d'augmenter l'acceptation des espaces verts proches de l'état naturel.</p> <p>Sensibiliser la population aux espaces verts proches de l'état naturel et adaptés au climat par des activités appropriées et l'inciter à agir.</p>

²³ Le coefficient de biotope par surface peut être calculé en ligne: <https://biovalues.siedlungsnatur.ch/fr/rechner-biotopflaechenfaktor>

Promouvoir les jardins partagés dans les espaces publics en exigeant le respect de la [Charte des Jardins](#) ou d'autres règlements relatifs à l'utilisation écologique de ces jardins.
Adhérer à la [Charte des Jardins](#), sensibiliser la population à cette charte et gérer les adhésions.

Maîtresses et maîtres d'ouvrage	<p>Définir suffisamment tôt des critères pour l'entretien (plan d'entretien) afin que les espaces verts aménagés de manière naturelle soient entretenus de manière appropriée et que leur qualité soit garantie à long terme.</p> <p>Définir le cahier des charges pour l'horticulture à l'aide de critères de durabilité, par exemple à l'aide des recommandations ecoCFC 421 ou d'un catalogue d'exigences propre.</p> <p>Imposer, dans la mesure du possible, l'utilisation de produits certifiés et de labels de durabilité.</p> <p>Veiller à ce que les critères et les compétences en matière d'aménagement durable des espaces verts soient également pris en compte lors des achats de prestations d'architecture et de planification (concours, contrat avec des bureaux d'études, etc.).</p>
Architectes paysagistes et planificatrices et planificateurs de jardin	<p>Concevoir un environnement favorisant la biodiversité, adapté au climat et aux besoins de la population.</p> <p>Planifier des façades et des toitures végétalisées.</p> <p>Faire appel de manière précoce à des spécialistes en planification de jardins naturels et en aménagement de l'environnement pour la planification globale.</p> <p>Former le personnel à l'aménagement d'un environnement naturel et social. En cas de changement de personnel, le maintien des connaissances doit être assuré.</p> <p>Tenir compte des cycles naturels (p. ex. cycle de l'eau, cycle des éléments nutritifs) dans la planification des espaces verts afin de limiter les besoins en arrosage et en engrais.</p> <p>Prendre en compte l'entretien des espaces verts lors de la planification.</p>
Entreprise horticole	<p>Former le personnel à l'horticulture respectueuse de la nature. En cas de changement de personnel, le maintien des connaissances doit être assuré.</p> <p>Planter des espèces indigènes, utiliser des matériaux naturels, locaux, respectueux de l'environnement et certifiés, et réutiliser localement les déblais.</p>
Atelier et entreprise d'entretien de jardins	<p>Former le personnel à l'entretien naturel des espaces verts et à la gestion des cours d'eau (voir les formations certifiantes telles que «Spécialiste de l'entretien des espaces verts» et «Gestionnaire des cours d'eau»). En cas de changement de personnel, le maintien des connaissances doit être assuré.</p> <p>Privilégier un aménagement des espaces verts proche de l'état naturel et adapté à leur utilisation et recourir à des mesures d'entretien respectueuses de l'environnement. Les aides à la mise en œuvre de fokus-n permettent de s'y retrouver.</p> <p>S'assurer que les fournisseurs prennent en compte les principes du développement durable.</p>
Associations de protection de la nature	<p>Participer à l'aménagement et à l'entretien d'espaces verts proches de l'état naturel, par exemple dans le cadre de missions d'entretien.</p>
Habitantes et habitants	<p>Aménager des jardins et des espaces verts proches de l'état naturel (choisir des espèces indigènes, minimiser l'imperméabilisation et créer des habitats diversifiés) afin de contribuer à la mise en réseau et à la diversité des espaces verts dans les zones d'habitation pour ainsi favoriser la biodiversité et la qualité de vie.</p> <p>Rendre perméables les surfaces appartenant à des particuliers afin de créer des habitats et de minimiser les risques de réchauffement et d'inondation.</p> <p>Utiliser des matériaux naturels, locaux, respectueux de l'environnement et certifiés.</p> <p>Adhérer à la Charte des Jardins.</p>

5.0 Recommandations pour les achats responsables

Pour l'attribution directe (procédure de gré à gré):	voir chapitres 5.1 et Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.
Pour les appels d'offres:	voir chapitres 5.1 et Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.

5.1 Recommandations générales (attribution directe et appel d'offres)

Que les achats de produits ou de services liés aux espaces verts se fassent par le biais d'une adjudication directe ou d'un appel d'offres, certaines recommandations générales sont importantes du point de vue de la durabilité.

5.1.1 Services de planification

Les entreprises qui fournissent des services de planification comprennent, entre autres, les bureaux d'aménagement du territoire, d'aménagement du paysage et d'architecture. Parfois, les entreprises horticoles proposent également des services de planification. Le [guide pour l'acquisition de prestations d'études](#) vous informe des principales étapes de l'adjudication de mandats d'architecture et d'ingénierie.

- Exigez des bureaux d'études non seulement de concevoir l'aménagement ou le réaménagement des espaces verts, mais aussi d'élaborer des concepts pour leur gestion et leur entretien.
- Exigez des bureaux d'études qu'ils établissent des plans de protection des éléments naturels existants, tels que les sols sains ou les arbres, et qu'ils assurent leur conservation pendant l'aménagement ou le réaménagement.

5.1.2 Services de jardinage

Les entreprises qui fournissent des services de jardinage comprennent les entreprises de jardinage, les entreprises d'entretien de jardins ou encore les ateliers et les entreprises de jardinage de cimetière.

- Veillez à ce que les soumissionnaires et leur personnel soient sensibilisés à l'entretien différencié et à des critères tels que l'économie d'eau, la préférence donnée à la lutte biologique contre les parasites et aux engrais naturels, ainsi que la protection de la biodiversité (p. ex. éviter les tontes trop fréquentes et n'enlever les feuilles qu'en cas de besoin).
- Privilégiez les soumissionnaires dont le personnel est formé de manière avérée à l'horticulture et à la gestion des eaux respectueuses de la nature (p. ex. certificats des formations [«Horticulture et aménagement paysager proches de l'état naturel»](#) ou [«Choix des végétaux»](#) de la ZHAW, cours de [Bioterra](#), [sanu](#) ou [Pusch](#) dans les domaines de l'horticulture et de la gestion des eaux, etc.).
- Privilégiez les soumissionnaires dont le personnel peut prouver par des références qu'il a de l'expérience dans l'horticulture et l'entretien de jardins proches de l'état naturel.
- Exigez l'utilisation de plantes et de semences indigènes afin de favoriser les espèces locales et menacées. Les espèces indigènes sont répertoriées sur les sites Internet de [Floretia](#) et d'[info flora](#).
- Lorsque cela est possible et raisonnable, exigez un désherbage sans herbicide (à la main, à la chaleur, etc.). La brochure [«Interdiction des herbicides et des biocides sur les chemins et les places»](#) de Jardin Suisse fournit des informations sur les méthodes alternatives de désherbage.
- Exigez l'utilisation d'herbicides, de produits phytosanitaires et d'engrais certifiés bio (Bourgeon bio, Écolabel européen, etc.) ou autorisés pour l'horticulture biologique ([liste actuelle des intrants](#) du FiBL).
- Exigez l'utilisation de terreaux exempts de tourbe et de produits à base de coco et autorisés pour l'agriculture biologique ([liste actuelle des intrants du FiBL](#), I-30 Substrats et terreaux).
- Exigez l'utilisation de systèmes d'arrosage qui préservent les ressources (systèmes d'arrosage avec minuterie, tensiomètre et possibilités de régler l'intensité de l'arrosage).

- Exigez l'installation et/ou l'entretien d'aides à la nidification, de points d'eau et de structures favorisant la biodiversité, comme les tas de bois mort et les hôtels à insectes.
- Exigez que les surfaces d'herbe peu utilisées ne soient fauchées qu'après la fanaison et que des bandes d'herbe plus haute (bandes/surfaces d'herbe ancienne) soient laissées en place pour servir d'abris aux animaux.
- Exigez que l'élagage des arbres et des arbustes soit effectué en dehors de la période de nidification (de mars à septembre) afin d'épargner les oiseaux pendant la saison de nidification.
- Exigez le compostage ou la méthanisation des déchets verts.

5.1.3 Entreprises de livraison

- Privilégiez les entreprises de livraison qui disposent d'un système de gestion de la durabilité et/ou de l'environnement (ISO 14001, ISO 9001 ou équivalent, ou propre concept).
- Privilégiez les entreprises de livraison proposant une offre étendue de produits certifiés par un label de durabilité (p. ex. terreaux et végétaux certifiés Bio Suisse, bois certifié FSC 100% ou équivalent).
- Privilégiez les entreprises de livraison qui proposent des livraisons neutres ou compensées en termes d'émissions de gaz à effet de serre.
- Privilégiez les entreprises de livraison qui proposent des emballages en matériaux recyclés.
- Privilégiez les entreprises de livraison qui proposent des emballages fabriqués à partir de matériaux recyclables et pour lesquels il existe des points de collecte en vue du recyclage.

5.1.4 Produits

Semences et plantes

- Privilégiez les plantes indigènes, en particulier les plantes sauvages indigènes et les espèces rares.²⁴
- Demandez la plantation d'arbres fruitiers et d'arbustes à baies. Avec leurs fruits comestibles, ils apportent une valeur ajoutée aux zones d'habitation.
- Interdisez la plantation de plantes toxiques dans les jardins ou les parcs qui servent de terrain de jeu aux enfants. Consultez la liste de Tox Info Suisse «[Plantes sauvages et de jardin toxiques](#)».
- Choisissez des plantes tolérantes au stress, frugales (plantes qui résistent à des conditions difficiles telles que la chaleur ou la sécheresse), rustiques (résistantes au gel) et vivaces (plantes qui perdent leurs tiges et leurs feuilles en hiver, mais qui repoussent l'année suivante) pour garnir les parterres et les plates-bandes de fleurs.
- Choisissez des végétaux et des plants produits dans des terreaux sans tourbe et si possible sans coco. Les plantes de terre de bruyère ne conviennent pas, car on utilise généralement pour cela des substrats de terre contenant de la tourbe.
- Choisissez des semences et des plantes certifiées bio (Bourgeon Bio ou équivalent).
- Pour les prairies, utilisez si possible des semences locales de prairies donatrices par des procédés de semis d'herbe à foin/transfert de fauche.
- Choisissez des produits dans des récipients et des emballages réutilisables, compostables ou recyclables, ou exigez de tels récipients et emballages lors de l'achat.

²⁴ Vous trouverez ici plus d'informations sur les variétés indigènes à protéger: www.prospecierara.ch, www.infoflora.ch, www.floretia.ch. Voir aussi: [Norme VSS 40 671c](#): végétalisation des surfaces le long des voies de communication, focalisation sur les semences régionales de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS

Terreaux

- Achetez si possible des terreaux à l'échelle locale, par exemple auprès de bourses de matériaux d'excavation.
- Achetez uniquement des terreaux sans tourbe et sans coco.
- Choisissez des terreaux autorisés pour l'agriculture biologique ([liste actuelle des intrants du FiBL](#), I-30 Substrats et terreaux).

Produits phytosanitaires et engrais

- N'achetez que des herbicides, des produits phytosanitaires et des engrais certifiés bio (par le Bourgeon Bio, l'Écolabel européen ou équivalent) ou autorisés pour l'horticulture biologique ([liste actuelle des intrants du FiBL](#)).

Matériaux pour structures

- Choisissez des matériaux naturels, disponibles localement et si possible certifiés (bois, pierres naturelles et substrats organiques). Pour le bois, des labels tels que FSC 100% et Bois Suisse lorsque cela est possible sont recommandés. Vous trouverez plus d'informations sur les pierres naturelles durables dans une [fiche](#) Toolbox distincte.
- Pour délimiter les espaces privés, préférez les haies d'arbustes épineux (prunellier/*prunus spinosa*, églantier/*rosa canina*, etc.) aux clôtures grillagées ou au fil de fer barbelé. Évitez toutefois le buisson ardent/*pyracantha coccinea*.

Systèmes d'arrosage

- Achetez des systèmes d'arrosage dotés de minuteries et de tensiomètres (pour mesurer l'humidité du sol). Le système d'arrosage doit permettre de pouvoir régler individuellement les quantités d'eau distribuées par zone.

5.2 Recommandations pour l'attribution directe

Collaborez avec des bureaux d'études, des jardinerie et des entreprises horticoles locaux et attirez l'attention de vos partenaires sur les critères de durabilité à respecter (voir chapitre 5.1). Les services et les produits des soumissionnaires qui se trouvent sur les listes suivantes sont recommandés:

- [Liste des entreprises spécialisées en jardinage naturel certifiées bio](#) par Bioterra
- [Liste des prestataires de services de végétalisation des bâtiments](#) de l'Association Suisse des Spécialistes du Verdissement des Édifices
- «[Carte de la diversité](#)»: carte des soumissionnaires de variétés ProSpecieRara
- [Liste des soumissionnaires de semences régionales pour prairies](#) de Regio Flora
- [Recherche de soumissionnaires de prestations de jardinage via Jardin Suisse](#) (avec filtre «Entreprises avec des plantes Floretia»; les plantes Floretia sont des plantes indigènes en Suisse)
- [Liste des entreprises certifiées par Bio Suisse](#), filtre «Arboriculture et petits fruits» ou «Plantes ornementales» de Bio Actualités

5.3 Recommandations pour l'appel d'offres: aspects de durabilité

Les tableaux suivants montrent les critères de durabilité qui peuvent être inclus dans le dossier d'appel d'offres pour les produits et les services destinés aux espaces verts. Les aspects de durabilité regroupent les conditions de participation obligatoires, les critères d'aptitudes, les spécifications techniques et les critères d'adjudication. Pour chaque critère, une suggestion de preuve est également indiquée. Dans le cas d'un appel d'offres, les aspects de durabilité doivent impérativement être examinés par le service juridique compétent dans le cadre de l'appel d'offres.

5.3.1 Conditions de participation obligatoires

Concernant le respect des obligations légales minimales, voir les textes légaux en vigueur et les recommandations des offices fédéraux en charge des achats durables. Des informations complémentaires sont également fournies dans le cadre du projet TRIAS.

5.3.2 Critères d'aptitude

Les critères d'aptitude sont des critères obligatoires; leur non-respect entraîne l'exclusion de l'offre.

Prestataires de services de jardinage (aménagement et entretien)

Thème	Critère et niveau d'ambition	Preuve ²⁵	Pertinence ²⁶
Système de management environnemental	La ou le prestataire de services dispose d'un concept de management environnemental. Le concept fixe des objectifs et des étapes de mise en œuvre pour réduire les impacts environnementaux négatifs de l'entreprise et des services/produits.	Copie du certificat en vigueur (ISO 14001 ou équivalent) ou copie du propre concept et/ou certificat Bioterra ou équivalent	
Protection de la santé et de la sécurité au travail	La ou le prestataire de services dispose d'un concept pour assurer la protection de la santé et de la sécurité au travail.	Copie du certificat en vigueur (ISO 45001 ou équivalent) ou présentation d'un concept propre	
Formation	La ou le prestataire de services forme le personnel de jardinage, en interne ou en externe, aux aspects environnementaux tels que l'horticulture respectueuse de la nature et des ressources et/ou l'entretien des espaces verts (selon la prestation à fournir).	Concept de formation (max. 1 A4) et/ou certificat Bioterra ou équivalent	
Déchets	Le prestataire de services dispose d'un concept de gestion des déchets. Le concept couvre les points suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Description des mesures de réutilisation des matériaux (notamment des matériaux du sol). - Tous les déchets organiques (feuilles sèches, coupes, herbe, etc.) sont compostés sur place par l'entreprise mandatée ou remis à une usine de compostage ou de méthanisation. - Les espèces envahissantes sont détruites de manière appropriée. - Les déchets d'emballages sont collectés séparément selon les fractions de déchets. Les récipients vides de substances dangereuses, telles que les produits phytosanitaires, doivent être éliminés en toute sécurité dans des centres de collecte agréés ou remis à un organisme agréé pour traitement ultérieur. 	Le concept comprend au maximum [...] pages A4 en police [...]	

²⁵ État 2023: veuillez vérifier si le label que vous avez choisi répond au critère correspondant (<https://www.labelinfo.ch/fr/>, www.siegelklarheit.de)

²⁶ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute: ; priorité moyenne: ; priorité faible:

Fournisseurs

Thème	Critère et niveau d'ambition	Preuve ²⁷	Pertinence ²⁸
Système de management environnemental	La ou le soumissionnaire dispose d'un concept de management environnemental. Le concept fixe des objectifs et des étapes de mise en œuvre pour réduire les impacts environnementaux négatifs de l'entreprise et des services/produits.	Copie du certificat en vigueur (ISO 14001 ou équivalent) ou copie du propre concept	

²⁷ État 2023: veuillez vérifier si le label que vous avez choisi répond au critère correspondant (<https://www.labelinfo.ch/fr/>, www.siegelklarheit.de)

²⁸ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute:  ; priorité moyenne:  ; priorité faible: 

5.3.3 Spécifications techniques et critères d'adjudication

Veillez noter, dans le tableau, la distinction entre spécifications techniques (ST) et critères d'adjudication (CA). Les spécifications techniques sont des critères obligatoires; leur non-respect entraîne l'exclusion de l'offre. Par opposition, les critères d'adjudication font l'objet d'une évaluation.

Prestataires de services de jardinage (entretien)

Thème		Critère	Preuve ²⁹	Pertinence ³⁰
Système de gestion de la qualité	CA	La ou le prestataire de services dispose d'une gestion de la qualité.	Copie du certificat en vigueur (ISO 9001 ou équivalent) ou présentation du propre système de gestion	
Protection phytosanitaire durable	CA	La ou le prestataire de services dispose d'un concept de protection phytosanitaire durable avec le contenu suivant (peut également faire partie du plan d'entretien): <ul style="list-style-type: none"> - Mesures visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais artificiels - Description des méthodes alternatives utilisées pour traiter les maladies des plantes - Gestion des plantes envahissantes 	Le concept/la partie du plan d'entretien comprend au maximum [...] pages A4 en police [...]	
Arrosage	CA	La ou le prestataire de services dispose d'un concept d'arrosage avec le contenu suivant (peut également faire partie du plan d'entretien): <ul style="list-style-type: none"> - Description des mesures visant à éviter l'arrosage avec de l'eau potable - Description des mesures prises pour utiliser l'eau de pluie, l'eau souterraine et l'eau récupérée ou recyclée 	Le concept/la partie du plan d'entretien comprend au maximum [...] pages A4 en police [...]	
Désherbage	CA	La ou le prestataire de services dispose d'un concept de désherbage avec le contenu suivant (peut également faire partie du plan d'entretien): <ul style="list-style-type: none"> - Description des mesures préventives pour éviter la prolifération des adventices - Description des mesures d'élimination des adventices sans herbicides (procédés manuels, mécaniques, thermiques) - Description des mesures de lutte contre les néophytes invasives 	Le concept/la partie du plan d'entretien comprend au maximum [...] pages A4 en police [...]	

²⁹ État 2023: veuillez vérifier si le label que vous avez choisi répond au critère correspondant (<https://www.labelinfo.ch/fr/>, www.siegelklarheit.de)

³⁰ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute: ; priorité moyenne: ; priorité faible:

Fournisseurs

Thème	Critère et niveau d'ambition			Preuve ³¹	Pertinence ³²
	Base	Bonne pratique	Modèle		
Système de gestion de la qualité	CA	Le fournisseur dispose d'un système de gestion de la qualité.		Copie du certificat en vigueur (ISO 9001 ou équivalent) ou présentation du propre système de gestion	
Assortiment durable		Au moins [x]% des plantes et des semences de l'assortiment sont certifiées bio.		Certification bio de l'exploitation horticole (Bourgeon Bio ou équivalent) ou catalogue de produits dans lequel au moins [x]% des produits (plantes et semences) sont certifiés bio (Bourgeon Bio, Écolabel européen ou équivalent)	
	ST	30%			
	CA		60%		
Recyclage et élimination	ST	Le fournisseur expose dans un concept comment la quantité de déchets est réduite lors du processus de fabrication.		Le concept comprend au maximum [...] pages A4 en police [...] Alternative: copie d'un certificat correspondant qui implique l'existence d'un concept de recyclage ou d'élimination	
Livraison et emballage	CA	Le fournisseur propose des livraisons sans émissions de gaz à effet de serre ou compensées.		Description du système de prévention ou de compensation des émissions de gaz à effet de serre (méthode d'évaluation, bilan des émissions de gaz à effet de serre, projets de compensation, y compris justificatifs de compensation) Copie du certificat en vigueur attestant la compensation des émissions de CO ₂ générées par la livraison	
	ST	Le fournisseur propose des emballages en matériaux recyclés.		Informations fournies par la fournisseuse ou le fournisseur	
	ST	Le fournisseur propose des emballages fabriqués à partir de matériaux recyclables et pour lesquels il existe des points de collecte en vue de leur recyclage.		Informations fournies par le fournisseur	

³¹ État 2023: veuillez vérifier si le label que vous avez choisi répond au critère correspondant (<https://www.labelinfo.ch/fr/>, www.siegelklarheit.de)

³² Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute: ; priorité moyenne: ; priorité faible:

Substrats de terre

Thème	Type	Critère	Preuve ³³	Pertinence ³⁴
Tourbe et produits à base de coco	ST	Les terreaux ne contiennent pas de tourbe ni de produits à base de coco ajoutés (p. ex. fibres de coco, Cocopeat).	Indication de la composition des terreaux sur l'emballage/l'étiquette ou le bon de livraison	
Qualité biologique	CA	Les terreaux sont certifiés bio ou figurent sur la liste actuelle des intrants du FiBL .	Certificat bio (Bourgeon bio, Écolabel européen ou équivalent) ou inscription attestée dans la liste actuelle des intrants du FiBL	

Semences et plantes

Thème	Type	Critère	Preuve ³⁵	Pertinence ³⁶
Espèces indigènes	ST	Les espèces utilisées sont indigènes aux lieux de plantation (indiquées comme indigènes sur le site Internet de Floretia).	Confirmation écrite que les espèces végétales figurent sur Floretia comme étant indigènes aux lieux de plantation	
Espèces invasives	ST	Aucune plante envahissante (figurant sur la liste d'info flora) n'est utilisée. Les populations existantes sont endiguées dans la mesure du possible.	Confirmation écrite que ce critère est respecté	
Toxicité (uniquement pour les aires de jeux pour enfants)	ST	Les espèces de plantes utilisées sur les aires de jeux pour enfants ne figurent pas sur la liste de Tox Info Suisse «Plantes sauvages et de jardin toxiques» .	Confirmation écrite que ce critère est respecté	
Terreau (tourbe)	ST	Le terreau pour les plantes est exempt de tourbe.	Déclaration «sans tourbe» ou équivalent	
Terreau (produits à base de coco)	ST / CA ³⁷	Le terreau pour les plantes est exempt de produits à base de coco (p. ex. fibres de coco, Cocopeat).	Informations sur la composition du terreau	
Espèce rare	CA	Les espèces de plantes et de semences sont rares et méritent d'être protégées.	Déclaration de produit de ProSpecieRara ou équivalent	
Qualité biologique	CA	Les plantes et les semences sont issues d'une production biologique certifiée.	Certificat bio (Bourgeon bio, Écolabel européen ou équivalent)	

³³ État 2023: veuillez vérifier si le label que vous avez choisi répond au critère correspondant (<https://www.labelinfo.ch/fr/>, www.siegelklarheit.de)

³⁴ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute: ; priorité moyenne: ; priorité faible:

³⁵ État 2023: veuillez vérifier si le label que vous avez choisi répond au critère correspondant (<https://www.labelinfo.ch/fr/>, www.siegelklarheit.de)

³⁶ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute: ; priorité moyenne: ; priorité faible:

³⁷ Avant de lancer l'appel d'offres, vérifiez s'il y a suffisamment d'offres de plantes de l'espèce souhaitée dans des substrats sans coco et formulez ce critère en conséquence comme ST ou comme CA.

Récipients et emballages	CA	<p>Les plantes sont livrées dans des récipients (ou des caisses ou des cartons pour les petites plantes) qui présentent l'une des caractéristiques suivantes (par ordre de priorité):</p> <ul style="list-style-type: none"> - réutilisables (la ou le soumissionnaire doit avoir mis en place un système de reprise) - compostables selon la norme EN 14995:2007 ou EN 13432:2000, s'il existe des installations de compostage qui acceptent ces objets - recyclables s'il existe des points de collecte pour le recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> - Récipients réutilisables: description du système de reprise ou copie de l'accord signé avec la jardinerie, si la ou le soumissionnaire n'est pas la jardinerie elle-même - Récipients recyclables: déclaration de conformité à ce critère - Récipients compostables: symbole de compostabilité ou rapport de contrôle indiquant que la composition des matériaux est conforme aux exigences de la norme EN 14995:2007, de la norme EN 13432:2000 ou d'une norme équivalente 	
--------------------------	----	--	---	--

Produits phytosanitaires et engrais

Thème	Type	Critère	Preuve ³⁸	Pertinence ³⁹
Qualité biologique	ST	Les produits phytosanitaires et les engrais sont certifiés bio et/ou figurent sur la <u>liste actuelle des intrants du FiBL</u> .	Certificat bio (Bourgeon bio, Écolabel européen ou équivalent) ou inscription attestée dans la liste actuelle des intrants du FiBL	

Systèmes d'arrosage

Thème	Type	Critère	Preuve	Pertinence ⁴⁰
Réglage des quantités d'eau	ST	Le système d'arrosage doit permettre de pouvoir régler individuellement les quantités d'eau distribuées par zone.	Information produit	
Minuterie	ST	Le système d'arrosage doit être équipé de minuteries permettant de régler la durée de l'arrosage.	Information produit	
Tensiomètre	ST	Le système d'arrosage doit être équipé de tensiomètres qui mesurent l'humidité du sol et interrompent automatiquement l'alimentation en eau lorsque l'humidité est suffisante (p. ex. en cas de pluie).	Information produit	

³⁸ État 2023: veuillez vérifier si le label que vous avez choisi répond au critère correspondant (<https://www.labelinfo.ch/fr/>, www.siegelklarheit.de)

³⁹ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute: ; priorité moyenne: ; priorité faible:

⁴⁰ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute: ; priorité moyenne: ; priorité faible:

Remarque importante (exclusion de responsabilité): Le présent guide contient des informations fournies à titre indicatif, qui ont été rédigées avec soin et en toute bonne foi. Son contenu a été vérifié juridiquement dans la mesure du possible. Toutefois, rien ne garantit qu'il résisterait à l'examen des tribunaux en cas de recours. Ce qui est déterminant est plutôt l'examen au cas par cas de l'achat en question. Ainsi, pour chaque achat, les utilisateurs et utilisatrices doivent examiner soigneusement et de manière autonome, au vu des circonstances du cas particulier, si les critères présentés ici, ainsi que les preuves, sont conformes au droit et appropriés. Les auteures et auteurs déclinent toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait résulter de l'utilisation des informations générales contenues dans ce guide.